



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/080
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au centre roulier sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de véhicules.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société HOEGH AUTOLINERS, 167 avenue des Grésillons – 92230 GENNEVILLIERS, SIREN n° 327 767 059 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société HOEGH AUTOLINERS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-106 portant sur la dépendance susvisée le 10/09/2020.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 700 m².

Durée de la convention : 2 ans et demi environ à compter du 02/05/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-106 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.